

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV Service d'homologation des produits phytosanitaires

Notice d'emploi N° 9036 / 2023

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires (ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique: Herbicide

Formulation: SG granulés solubles dans l'eau

Teneur en substances

actives:

50 % tribénuron-méthyl

Nom UICPA: methyl ester of 2-[4-methoxy-6-methyl-1,3,5-triazin-2-yl(methyl)carbamoylsulfamoyl]benzoic acid

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées

Elimination

Emballage: Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur

élimination.

Restes de produits Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la phytosanitaires:

commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Pointer SX

Numéro d'homologation fédéral: D-6058 Pays d'origine: Allemagne

Numéro d'homologation étranger: 005890-00 Titulaire de l'autorisation étranger: Cheminova Deutschland GmbH &

Co. KG, Allemagne

Pointer SX

Numéro d'homologation fédéral: A-5828 Pays d'origine: Autriche

Titulaire de l'autorisation étranger: STAR Agro Handels Numéro d'homologation étranger: 2914-2

GmbH, Autriche

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Grande culture			
Céréales	dicotylédones annuelles	Dosage: 30 g/ha Application: post-levée., automne.	1, 2, 3, 4
Céréales	dicotylédones annuelles	Dosage: 60 g/ha Application: printemps, post-levée.	1, 2, 5
Céréales	dicotylédones annuelles	Dosage: 45 g/ha Application: post-levée.	1, 4, 6
Tournesol	dicotylédones annuelles	Dosage: 60 g/ha Application: post-levée.	1, 5, 7, 8
Tournesol	dicotylédones annuelles	Dosage: 60 g/ha Application: post-levée.	1, 5, 7

Charges générales / agronomiques:

- 2 Traitement dans des cultures semées en automne.
- 3 SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, n'appliquer que tous les 3 ans sur la même parcelle en automne sur céréales.
- 4 SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 5 SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 50 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 6 Traitement dans des cultures semées au printemps.
- 7 Traitement seulement sur variétés de tournesol résistantes au tribénuron-méthyl.
- 3 Traitement fractionné: 2 x 30g/ha à un intervalle de 10 14 jours.

Protection des utilisateurs:

1 Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + une tenue de protection + des lunettes de protection + un masque de protection respiratoire (P3).

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage: Phrases PPS

Tenir hors de portée des enfants.

SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.